

-----	U-MAN [Paie] – Augmentation du point au 1^{er} octobre 2025	
DESTINATAIRE :	Service PAIE	
DATE :	22 octobre 2025	Nombres de pages : 1

Madame, Monsieur,

À compter du 1^{er} octobre 2025, en application de l'avenant N° 62 du 16 octobre 2025 à la convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001, **la valeur du point de salaire est fixée à 15.84 €** pour 35 heures.

Compte tenu de sa parution tardive, la mise à jour de la valeur du point n'a pu être effectuée comme habituellement en début de mois et prendre effet sur l'ensemble des bulletins à la réouverture.

La nouvelle valeur du point est actualisée automatiquement dans les variables de l'Office, ainsi que les compléments de salaire pour arrondis et les compléments de salaire du point parisien.

⇒ **Votre traitement de paie du mois d'octobre est en cours**

Afin que les bulletins soient mis à jour de la nouvelle valeur du point, il est **nécessaire de les actualiser**, soit en les visualisant soit en les validant depuis le menu "**Consultation / Bulletins**"

👉 **IMPORTANT ! :** Les bulletins déjà validés avant la mise à jour **resteront à l'ancienne valeur du point**. Il est donc **impératif de les dévalider puis de les revalider** pour que la nouvelle valeur du point soit prise en compte.

Nous vous invitons à visualiser l'ensemble des bulletins avant le traitement définitif afin de vous assurer qu'un des bulletins n'ait pas échappé à votre vigilance.

⇒ **Votre traitement de paie du mois d'octobre a été validé**

Si votre traitement de paie d'octobre a été validé et exploité et que vous ne souhaitez pas le refaire, vous allez devoir effectuer la régularisation rétroactive du point à compter d'octobre sur la paie du mois de novembre pour générer le rappel du point. Vous devrez également effectuer les rappels sur toutes les rubriques impactées par l'augmentation du salaire de base.

Notre prochaine circulaire de novembre détaillera la procédure à appliquer dans ce cas précis.

Notre Support Client reste à votre disposition pour toute question au 03 20 62 08 08.

Service client
Fichorga